

COMMUNE D'ORIOLE EN ROYANS
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 31 MARS 2026.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 31/03/2026 à 19 h 00, suite à la convocation du 25/03/2026, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques DALLON, Maire.

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents sauf Laurent LEMAITRE : absent excusé.

Secrétaire de séance : Loïc MILESI

I – DELIBERATIONS

A- Ratios d'avancement de grade pour les agents communaux

Personnel de la collectivité

Fixation du taux de promotion d'avancement de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée :

En application de l'article L522-27 du code général de la fonction publique, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, après avis du Comité Social Territorial.

Monsieur le Maire explique que le taux de promotion d'avancement de grade est fixé librement par l'organe délibérant, l'article L522-27 du code général de la fonction publique ne prévoit pas de critère de détermination ni d'obligation de motivation.

Le Maire propose à l'assemblée :

De fixer, au regard des circonstances locales, le taux de promotion d'avancement, grade par grade ; ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Monsieur le Maire *précise* que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

| Catégorie | Cadre d'emplois | Grade | Taux en % |
|-----------|---------------------|---|-----------|
| A | Attaché Territorial | Attaché Principal | 100 |
| C | Adjoint Technique | Adjoint Technique principal 2ème classe | 100 |

Monsieur le Maire *précise* que le Comité Social Territorial a émis un avis sur cette proposition qui lui a été présentée le

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

De retenir le(s) taux de promotion tel(s) que prévu(s) sur le tableau ci-dessus.

ADOpte : à l'unanimité des présents

Cette délibération sera présentée au Centre Départemental de Gestion de la Drôme pour avis du Comité Social Territorial

B - Désignation des délégués au Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV)

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE :**
 - **Laurent LEMAITRE, délégué titulaire**
 - **Franck SECHI, délégué suppléant**

C - CCRV : Délégués au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec un volet Habitat (PLUIH)

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner deux délégués titulaires pour le PLUIH
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE :**
 - **Sébastien AGERON et Sébastien ALLARD-LYONNE : délégués titulaires au PLUIH**

D - Délégués au Mandement de St Nazaire

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner deux délégués titulaires au Mandement de St Nazaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE :**
 - **Sébastien AGERON et Loïc MILESI, délégués titulaires au Mandement de St Nazaire.**

E- Délégués au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Bourne et de la Lyonne Aval (SMABLA)

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au SMABLA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE :**
 - **Franck SECCHI, délégué titulaire**
 - **Séverine DHERBASSY, déléguée Suppléant**

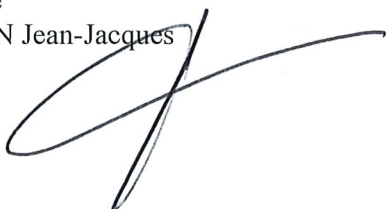
II – Mise en place des commissions communales (voir annexe)

III – AFFAIRES DIVERSES

- **Un marché de Noël sera organisé le samedi 5 décembre 2026 suivi d'un feu d'artifice**
- **Inauguration du 45 -ème parallèle prévue le 12/06/2026 à 17 h**
- **Sécuriser le chemin du Pavé**
- **Présence des élus aux commémorations (8 mai et 11 novembre) et repas des anciens**
- **Accord pour louer à l'association Cyclo Royans Cross la salle communale le 17/10/2026. Les chèques de caution seront demandés.**

Séance levée à 20 h15

Le Maire
DALLON Jean-Jacques



La secrétaire de séance
Loïc MILESI

